

GÉNÉRATION

2024

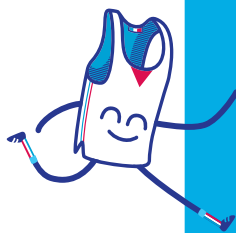
Développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes

Objectifs du label Génération 2024

- Développer des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire.
- Participer aux événements promotionnels olympiques et paralympiques.
- Adapter les parcours des sportifs de haut niveau.
- Ouvrir les équipements sportifs des établissements.

Principes directeurs

- Favoriser le volontariat des écoles et des établissements pour développer la pratique sportive.
- Favoriser l'autonomie des écoles/établissements, l'accès à de nouvelles méthodes de partenariat pédagogique.
- Encourager la continuité éducative dans les différents temps du jeune en partenariat avec les collectivités territoriales et le monde sportif local. L'expertise de l'association sportive de l'école ou de l'EPL (Usep, Ugsel, UNSS) est un point d'appui important.



OBTENIR LE LABEL

À chaque rentrée scolaire, des écoles et établissements volontaires, sélectionnés au niveau académique recevront cette labellisation pour une durée de trois années scolaires à compter de la rentrée 2018.

Les candidatures sont transmises au rectorat au mois d'avril de chaque année.

Choix des écoles/ établissements

- Par le comité de pilotage académique sous l'autorité du recteur et du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.
- En fonction de la pertinence du projet éducatif et de sa conformité au cahier des charges.

Suivi et évaluation à plusieurs niveaux

Suivi au niveau national, mais piloté au niveau académique par le recteur d'académie et le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

En savoir plus :

<http://eduscol.education.fr/generation-2024>